



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2017-10-015

PUBLIÉ LE 25 OCTOBRE 2017

# Sommaire

## DGFIP

18-2017-10-25-002 - Arrêté de fermeture et d'ouverture exceptionnelles du centre administratif de Condé (1 page)

Page 3

DGFIP

18-2017-10-25-002

Arrêté de fermeture et d'ouverture exceptionnelles du  
centre administratif de Condé

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CHER.**

2 Boulevard Lahitolle  
18021 BOURGES CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des finances publiques du CHER**

**Le directeur départemental des finances publiques du CHER**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-1-1064 du 6 septembre 2017 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du CHER ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la Direction départementale des Finances publiques du Cher (Service des Impôts des Particuliers, Service des Impôts des Entreprises, Centre des Impôts Fonciers, Pôle de Contrôle et d'Expertise, Pôle de Recouvrement Spécialisé, Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine) implantés sur le centre administratif Condé – 2, rue Jacques Rimbault à Bourges, **seront fermés à titre exceptionnel le lundi 30 octobre 2017 et le mardi 31 octobre 2017, et seront ouverts à titre exceptionnel le mercredi 15 novembre 2017 après midi.**

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Bourges, le 25 octobre 2017

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur départemental des finances publiques du CHER,

**signé**

Philippe PIGAULT